



UN PLAN D'AVENIR POUR LA SEINE-SAINT-DENIS

fcpe93.fr



DOSSIER Trésorerie 2017

Du Conseil Départemental des Parents d'Élèves
De Seine-Saint-Denis (CDPE93)

SOMMAIRE

Missions et lexique du trésorier:.....	Page 2 à 4
Le mot de la trésorière départementale.....	Page 5
Pour ouvrir un compte, changer de mandataire et d'adresse :.....	Page 6

Les deux documents de la Banque Postale

L'imprimé « Procuration » :.....	Page 7
L'imprimé « Centre financier » :.....	Page 8

Les trois documents CDPE 93

Suivi de compte bancaire : 2017 – 2018 :.....	Page 9
Bordereau récapitulatif de versement :.....	Page 10
Composition de bureau :.....	Page 11
Modèle de bilan financier :.....	Page 12
Ventilation de l'adhésion 2014 – 2015 :.....	Page 13
MAE :.....	Page 14

Ce dossier est téléchargeable sur le site de la FCPE www.fcpe93.fr

Pour joindre le CDPE 93 :

Tél. 01 41 50 86 46

Port 06 58 56 16 54

Email : contact@fcpe93.fr

Site internet : www.fcpe93.fr

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Adresse des locaux :

43, place Nicole Neuburger
93140 BONDY

Le mot de la trésorière départementale.

Si l'adhésion n'est assurément pas la principale ressource des conseils locaux, (au vu de leurs bilans) elle reste celle du CDPE 93 et de la Fédération Nationale. Gardons à l'esprit qu'elle est la mesure de notre poids vis à vis des institutions (représentativité de la FCPE dans les instances nationales, départementales et locales) et de nos partenaires.

Elle est le meilleur gage de notre indépendance, pour assurer la défense de l'école publique laïque et gratuite.

C'est pourquoi, nous vous invitons à proposer, « l'adhésion FCPE » à tous les parents à chaque rencontre et tout au long de l'année, et pas uniquement ni exclusivement à ceux qui souhaitent être élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration et siéger au conseil de classe de leur enfant. Seule l'action militante de chacun et chacune pourra amener de nouveaux dynamismes à la FCPE; Le CDPE est et restera attentif aux besoins des conseils locaux qu'ils soient matériels ou de conseils.

Il est également disponible pour apporter toute aide nécessaire dans le domaine de la trésorerie, notamment par le biais de formations.

Bon courage bonne rentrée à toutes et à tous.

Pour le CDPE 93

Sandrine BESSE

Trésorière départementale

Lexique et missions du trésorier

Le trésorier est membre du bureau du conseil local. Il est l'un des animateurs et acteurs du conseil local incontournable, avec la responsabilité particulière de veiller au respect des règles statutaires.

Le CDPE : Le Conseil Départemental des Parents d'Elèves de la Seine-Saint Denis regroupe l'ensemble des conseils locaux FCPE du département.

Le Conseil Local : Il est composé de l'ensemble des adhérents FCPE d'un établissement scolaire public : une école maternelle, élémentaire, un collège, un lycée ou un groupe scolaire.

Il constitue un bureau (le bureau du conseil local) organisé au minimum autour d'un président, un secrétaire et un trésorier, chaque année, à l'Assemblée Générale de rentrée des adhérents.

Le Titulaire des comptes bancaires : Le titulaire de tous les comptes bancaires est pour tous les comptes, le représentant légal du CDPE 93, c'est-à-dire son Président, qui est le seul habilité à avoir un compte bancaire.

Celui-ci en est le responsable juridique et donne un pouvoir de signature au(x) mandataire(s) du conseil local.

Le(s) Mandataire(s) du compte bancaire : Au nombre de 2 au maximum, les mandataires ont reçu pouvoir du CDPE 93 pour émettre des chèques. Ils ont la signature et doivent chaque année rendre compte de leur activité aux adhérents par un bilan financier, à adresser également au CDPE.

Les missions du trésorier

- 1. Solliciter les parents et leur proposer tout au long de l'année l'adhésion.**
- 2. Transmettre au CDPE 93 le plus rapidement possible les adhésions** réglées.
- 3. S'assurer que chaque adhérent est enregistré correctement par le Conseil Départemental** afin de recevoir les revues éventuellement souscrites (*La Revue des Parents* et ou *La Famille & l'Ecole*), ainsi que leur reçu fiscal.
- 4. Remettre à chacun des adhérents sa carte FCPE** (elles sont à retirer au CDPE après leur règlement par le Conseil Local).
- 5. Etablir le bilan financier** du conseil local en fin d'année scolaire (cf. modèle proposé page 12)

Les obligations statutaires du trésorier

- **Faire parvenir au CDPE systématiquement en début d'année scolaire** et chaque année **le rapport d'activité** et **le rapport financier** de l'année précédente (Art. 10 des statuts départementaux de la FCPE)
- **Transmettre au CDPE la composition de bureau** du Conseil local élu à l'assemblée de rentrée, mentionnant éventuellement le numéro du compte bancaire du conseil local, les noms de ses mandataires déclarés à La Banque Postale, **même si il n'y a aucune modification dans le bureau par rapport à l'année précédente.**
- **Transmettre au CDPE pour validation les demandes de subventions demandées par le Conseil Local.**
- **Les découverts ne sont pas autorisés** et l'émission de chèques sans provisions totalement proscrite car elle entrainerait l'interdiction bancaire du CDPE93 pour l'ensemble des comptes des conseils locaux, ainsi que celle de son président personnellement.
- **En fin de mandat**, qui ne se termine qu'à l'élection du bureau de l'année scolaire suivante, **transmettre au nouveau trésorier** tous les documents de trésorerie (bilan financier, relevés bancaires, chéquier) **ou à défaut, au CDPE** qui procédera à la **fermeture du compte**. Les formules de chèques non utilisées doivent impérativement être restituées avec le bilan financier au CDPE.

FONCTIONNEMENT ENTRE LE CONSEIL LOCAL, LE CDPE 93 ET LA BANQUE POSTALE

IL EST INTERDIT D'OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE DIRECTEMENT AU NOM DU CONSEIL LOCAL FCPE.

SEUL LE CDPE 93 EST HABILITE A PERCEVOIR DES SUBVENTIONS CONFORMES A SON OBJET.

VOTRE SEUL INTERLOCUTEUR EST LE CDPE 93 NE JAMAIS S'ADRESSER DIRECTEMENT A LA BANQUE POSTALE.

Le CDPE 93 est titulaire des comptes ouverts à la Banque Postale, il est le premier responsable légal du fonctionnement des comptes. Les conseils locaux ne sont que mandataires du compte et du numéro qui lui est attribué.

L'intitulé du compte se présente ainsi :

- 1- Numéro du compte Banque Postale du conseil local
- 2 - (Titulaire) CDPE 93
- 3 - Nom de la commune et nom de l'établissement scolaire:
- 4- 13 Avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY

Toutes les correspondances et les chèquiers sont adressés par la Banque Postale à l'adresse du CDPE 93, au 43, place Nicole Neuburger 93140 BONDY

Les chèquiers : La commande du premier chéquier ne peut être obtenue sans une provision de 150 € minimum. La demande en est faite par le CDPE. Le renouvellement des chèquiers se fait automatiquement. Dès réception au CDPE, un courrier et un email sont adressés au trésorier l'invitant à venir le retirer (aucun chéquier n'est expédié par la poste même en recommandé).

Les relevés de compte : C'est le CDPE qui réexpédie par courrier les relevés de compte et toutes les correspondances au mandataire référent déclaré à La Banque Postale. Vous ne recevrez qu'un seul relevé par trimestre avec 2€60 de frais de tenue de compte (tarif banque postale année 2015), si vous n'avez effectué aucune opération dans le trimestre. Vous effectuez au moins une opération dans le mois, vous recevrez un relevé mensuel. Si vous constatez des anomalies et ou des dysfonctionnements, n'hésitez pas à contacter le CDPE 93.

Chaque année le CDPE prélève 23€ pour frais de fonctionnement par établissement scolaire du Conseil Local (bulletins d'adhésions, les dossiers du CDPE 93).

L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS PERMET AU CONSEIL LOCAL DE BÉNÉFICIER DE 3€ PAR ADHÉSION, À CONDITION TOUTEFOIS QU'IL GÈRE LUI-MÊME SES ADHÉSIONS (ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT AU CDPE)

Les reçus fiscaux sont envoyés par le CDPE au domicile des adhérents en début d'année (janvier, février avant les déclarations d'impôts). Ainsi, ils peuvent bénéficier de la déduction d'impôts prévue par les textes.

Pour ouvrir un compte, changer de mandataire ou d'adresse

Vous devez obligatoirement contacter le CDPE et utiliser :

Les deux imprimés de la banque Postale

L'imprimé « Procuration » et l'imprimé « centre financier »

Et les trois formulaires du CDPE 93

Formulaire : « Suivi du compte bancaire »

Formulaire : « Bordereau récapitulatif de versement 2017-2018 »

Et le Formulaire : « Composition de bureau 2017-2018 »

Les deux imprimés de la Banque Postale (présentés pages 7 et 8 dans cette circulaire sont des *spécimens* : Ils ne sont pas téléchargeables et sont à demander au CDPE 93 qui vous les enverra par courrier. Dûment complétés, ils doivent nous être renvoyés avec la photocopie *recto-verso* de la carte d'identité en cours de validité, ou une photocopie du passeport en cours de validité des mandataires (le permis de conduire n'est pas accepté). Un justificatif de domicile, pour chaque mandataire est également exigé par La Banque Postale).

Les trois formulaires de la FCPE 93 : Ils sont téléchargeables sur le site www.fcpe93.fr mais le CDPE peut également vous les adresser par courrier s'ils n'ont pas été déjà transmis.

**SANS EUX ET EN L'ABSENCE DE BILAN FINANCIER,
AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE À VOTRE DEMANDE.**

- **Formulaire : « Suivi du compte bancaire »** (page 9)

Ce document du CDPE est à renseigner et à joindre aux imprimés « Procuration » et « Centre financier » pour une demande d'ouverture de compte, de changement de mandataire ou d'adresse de correspondance.

- **Formulaire : « Bordereau récapitulatif de versement 2017-2018 »** (page 10)

Il sert, accompagné des bulletins d'adhésions, à gérer les adhésions et les abonnements. Il est à remplir par le trésorier et à transmettre au CDPE à **chaque règlement**.

- **Formulaire : « Composition du Bureau 2017-2018 »** (page 11)

Il sert à identifier les membres du Bureau du conseil local auprès du CDPE.

Il est à remplir et à remettre au CDPE systématiquement chaque année et le plus tôt possible avec le bilan financier de l'année précédente.

Les deux documents indispensables de la Banque Postale pour ouvrir un compte, changé de signatures et d'adresse de correspondance.

L'imprimé « PROCURATION

(Ce document est de format A4
Il n'est pas téléchargeable
Sur notre site)

Comment l'obtenir ?

Au CDPE Par téléphone,
01 41 60 81 10 ou par Email
fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

Comment le remplir ?

Seules les parties non-grisées sont à
Renseigner par les deux mandataires.
Bien aviser les parties « identification »
Et « Adresses personnelles »
Ne pas oublier d'apposer la signature
Des mandataires précédée de la
mention
«Accepte le présent pouvoir »

A quoi sert-il ?

Ce document permet de désigner les mandataires du compte ayant le pouvoir de signer les chèques. Seul le CDPE est titulaire du compte. Par ce document le Président du CDPE donne un mandat d'utilisation du compte au(x) signataire(s) (deux mandataires au maximum).

Une fois complétés, tous les documents doivent être retournés au CDPE 93 accompagnés des photocopies des justificatifs demandés, en cours de validité. Ils seront vérifiés et complétés par le CDPE, qui fait la demande à La Banque Postale (Il faut compter environ six semaines de délais pour finaliser le dossier)
Attention tout dossier incomplet augmente les délais

**L'imprimé
« CENTRE FINANCIER »**

**Ce document n'est pas
téléchargeable sur le site**

RECTO et VERSO

du document

Où l'obtenir ?

Au CDPE

Par téléphone 01 41 50 86 46

Et par Email contact@fcpe93.fr

A quoi sert-il ?

Ce document permet à La Banque Postale la vérification des signatures lorsque vous émettez des chèques.

FORMULAIRE DU CDPE 93 « SUIVI DU COMPTE BANCAIRE » 2017-2018

Conseil Départemental FCPE de la Seine-Saint-Denis
43, place Nicole Neuburger 93140 BONDY
 Tel: 01 41 50 86 46 Port/ 06 58 56 16 54 - Email: contact@fcpe93.fr

OBJET DE LA DEMANDE

(A RENSEIGNER)

- OUVERTURE D'UN COMPTE**
- CHANGEMENT DE SIGNATAIRE**
- CHANGEMENT D'ADRESSE**

*Cadre réservé au CDPE
NE RIEN INSCRIRE*

Date de traitement	
Date de signature Fiche «Centre financier»	
N° de code du CPE	
Date de réception	

Informations sur le compte du conseil local

NOM DU CONSEIL LOCAL			
VILLE		Code postal	
INTITULE EXACT DU COMPTE			
N° DU COMPTE			

Joindre impérativement un Relevé d'Identité Postal
ONT DROIT A LA SIGNATURE POUR LES CHEQUES
(Retrait à vue (des espèces) non autorisé)

Le Président du CDPE 93 (Titulaire du compte)		
Les deux mandataires du Conseil Local (à compléter)		
NOM	PRENOM	FONCTION DANS LE CONSEIL LOCAL

Coordonnées du mandataire pour toutes correspondances **(majuscules obligatoire)**

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

Certifié conforme en date :
 Nom et Prénom :
 Signature :

Cachet du Conseil Local



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ÉLÈVES

43 place Nicole Neuburger 93140 BONDY
 Téléphone : 01 41 50 86 46 – Port : 06 58 56 16 54
 E-mail : contact@fcpe93.fr

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Date de	.. / .. /	0 9 3																	
Montant à Prélever:, €																		
Montant encaissé en chèques :, €	Nombre de chèques :																	
Montant encaissé en espèces :, €																		
Total encaissé :, €																		

BORDEREAU RECAPITULATIF DE VERSEMENT
PARTIE A RENSEIGNER PAR LE CONSEIL LOCAL

ADHESION A LA FCPE <i>Avec La Revue des Parents</i>	X 21,00, €
ADHESION A LA FCPE <i>Sans La Revue des Parents</i>	X 17,65, €
ABONNEMENT <i>La Revue des Parents</i>	X 6,00, €
DON DU CONSEIL LOCAL AU CDPE		, €
TOTAL GENERAL DU BORDEREAU		, €

Il est fortement conseillé de conserver un double du bordereau de versement

N'attendez pas, transmettez au plus tôt ce document au CDPE 93, accompagné des bulletins

Nom et Prénom du dépositaire :

.....
Adresse :

Nom du Conseil Local

Ville:.....
Etablissement :



Commune : Code Postal : 93.....

Conseil Local :

Ne rien inscrire dans ces 2 cases

0	9	3				
---	---	---	--	--	--	--

COMPOSITION DU BUREAU (élu le...../...../ 20.....)

TITRE	NOM / PRENOM	TELEPHONE	e-mail
Président (e)			
<i>Adresse</i>			
Vice-président (e)			
<i>Adresse</i>			
Secrétaire			
<i>Adresse</i>			
Secrétaire adjoint			
<i>Adresse</i>			
Trésorier(e)			
<i>Adresse</i>			
Trésorier adjoint			
<i>Adresse</i>			
	Référent(e) du Conseil Local pour la « Commission Santé-Handicap »		
<i>Adresse</i>			

LA BANQUE POSTALE
Compte N° :

ONT DROIT A LA SIGNATURE :

1 Le Président du CDPE 93

2.....

3.....

S'il y a un changement par rapport à l'année précédente, prendre contact avec le CDPE :

tél.01 41 50 86 46 ou par

Email : contact@fcpé93.fr

pour obtenir les documents nécessaires.

IMPERATIF Fiche à retourner au CDPE après l'avoir remplie.

LE PLUS TOT POSSIBLE MÊME SANS MODIFICATION DU BUREAU

(Joindre le rapport financier et le rapport d'activité de l'année passée)

Destinataire des Relevés de Compte Banque Postale :

.....

Destinataire du Courrier pour le Conseil Local :

.....

Modèle de bilan financier

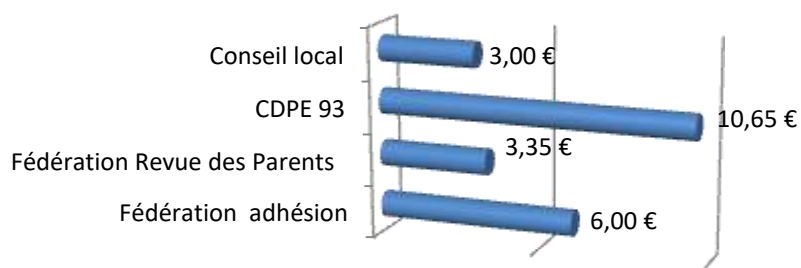
CONSEIL LOCAL : ville - établissement(s)

BILAN FINANCIER ANNEE SCOALIRE : 2016-2017

PERIODE du : 01 Septembre 2016 au 31 Aout 2017

Caisse La Banque Postale SOLDE CREDITEUR AU 01/09/2016					
DEPENSES	Nombre	Montants en euros	RECETTES	Nombre	Montants en euros
Cotisations 17,65 euros Reuves des Parents à 3,35 euros Dons au CDPE			Cotisations 20,65 euros Reuves des Parents à 3,35 euros Dons au Conseil Local		
REVERSEMENT AU CDPE 93			PRODUITS DES ADHESIONS		
Fournitures Téléphone Affranchissements Frais de Réunions Frais de tenue de compte (à détailler)			V ille de CDPE93		
			SUBVENTIONS RECUES (Dossier de demande de subvention à fournir au CDPE)		
			(à détailler)		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			REMBOURSEMENTS DIVERS RECUS		
Achats manifestations (à détailler)			Ventes manifestations (à détailler)		
DEPENSES DES MANIFESTATIONS			RECETTES DES MANIFESTATIONS		
Achat de matériels d'équipements (à détailler)			Reventes de matériel (à détailler)		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES DIVERSES		
TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
SOLDE CREDITEUR AU 31/08/2017 Caisse La Banque Postale					

VENTILATION DE L'ADHESION 2015 - 2016



Part du Conseil Local 3,00 €

Part de la Fédération 6,00 €

Montant reversé pour la revue des Parents 3,35 €

Part du CDPE 10,65 €

Montant Total 23,00 €

Montant de l'abonnement à « La Famille & l'École » : 13,00 €

Bien choisir son assurance scolaire

COMMUNIQUÉ



Pourquoi la FCPE recommande la MAE ?



À partir de

9,90€
par an

La MAE existe en France depuis 80 ans. Historiquement, il s'agit de la première assurance scolaire, créée par des enseignants. Assurance d'un enfant sur deux, elle se classe toujours à la 1^{ère} place.

Q) Qu'est-ce qui différencie concrètement la MAE de la plupart des assurances scolaires ?

R) C'est très simple : la MAE n'applique aucune franchise pour ses remboursements. Cela signifie que les parents sont indemnisés dès le 1^{er} euro dépensé. En cas d'accident, l'enfant est parfaitement couvert, qu'il en soit l'auteur ou la victime. Même s'il se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié (ce qui est constaté dans 8 cas sur 10). De plus, les solutions proposées garantissent des montants de remboursement élevés. Y compris sur les lunettes correctrices et les prothèses dentaires, généralement peu prises en charge par ailleurs.

Q) Jusqu'où la MAE s'implique-t-elle : se contente-t-elle de "bien" assurer les enfants sur le plan financier ?

R) Certainement pas : la MAE assure également un véritable accompagnement aux enfants comme aux parents. Cela se traduit, par exemple, par un soutien scolaire à domicile en cas d'immobilisation prolongée, un soutien psychologique en cas d'agression et de racket. Elle accompagne et soutient les familles confrontées à des situations douloureuses ou à des difficultés particulières lorsque, dans certains cas, aucune garantie ne peut intervenir.

Q) Quel est le prix d'une assurance scolaire à la MAE ?

R) La MAE s'efforce de proposer les meilleures garanties au meilleur prix. Les formules les plus économiques sont accessibles dès 9,90 € par an.

Avec la protection la plus complète, MAE 24/24 Plus (33 € par an), chaque enfant peut bénéficier d'une protection 365 jours par an, 24h/24 : à l'école, à la maison, durant ses activités sportives ou associatives et pendant toutes les vacances.

• **Offres spéciales :**

- 20% de réduction pour toute première adhésion d'un enfant en maternelle ;
- 9,90 € de réduction pour le 4^{ème} enfant et les suivants, quelle que soit la protection choisie.

**MAE de
la Région Parisienne
02 32 83 60 75**

9 rue d'Argenson
75008 PARIS
contact@maerp.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Adhésion et attestation immédiates sur mae.fr